



COMITE SYNDICAL

Du 11 mars 2019



Délibération n° 7

Objet : Investissements 2019

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, BRAUX, MALBO et Madame GALZIN.

Étaient excusés :

Madame LECLERC, Monsieur NEVO.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 7 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

L'objet de la présente délibération est de présenter pour chacune des opérations inscrites au PPI pour 2019, le détail des propositions budgétaires, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2017/2019 adopté par délibération du 15 décembre 2016.

Chapitre 20 :

Article 2051

✓ Concessions de logiciels de finances et paies :

Chaque année, le syndicat mixte doit s'acquitter du droit d'usage des logiciels informatiques qui gèrent la comptabilité et la gestion des paies.

Concernant le logiciel des finances, le SMAEDAOL utilise le logiciel Berger-Levrault du prestataire Segilog.

Concernant la gestion des paies, le choix s'est porté sur le logiciel Sage qui permet le mieux de s'adapter à la situation particulière du syndicat. En effet, les agents bénéficient de contrats de droit privé sous la convention collective nationale du personnel au sol des transports aériens quand le SMAEDAOL relève de la comptabilité publique.

Coût estimé : 3 000 € HT.



Chapitre 21 :

✓ Extincteurs : Article 2154

Le SMAEDAOL dispose d'un parc de 173 extincteurs mobiles.

Pour remplir l'une des nombreuses conditions de délivrance des certificats Q4 (normes de protection incendie exigées par les compagnies d'assurances), le candidat au certificat doit mettre en place une politique de renouvellement de son parc d'extincteurs mobiles avec comme objectif un parc d'appareils de moins de 10 ans de service. L'augmentation du patrimoine bâtementaire ces dernières années a contribué à augmenter le nombre d'appareils.

Le renouvellement des extincteurs mobiles les plus anciens s'élève à 2 000 € HT.

✓ Renouvellement informatique : Article 2183

Le renouvellement du parc informatique est nécessaire au bon fonctionnement des installations et des logiciels et notamment pour l'exploitation des images et de logiciel spécifiques à la sûreté et à l'aéroportuaire.

Coût estimé : 4 000 € HT.

✓ Divers petits matériels immobilisables : Article 2155

Afin de répondre aux besoins il est proposé une enveloppe globale prévisionnelle pour l'acquisition de petits matériels tels que tables, chaises, petit matériel de bricolage, de jardinerie etc.

Coût estimé : 5 000 € HT.

✓ Acquisition d'une lame à neige pour le réform : Article 2155

Le danger que peut représenter une piste enneigée et l'interdiction d'épandre du sel oblige le gestionnaire à intervenir le plus rapidement avec d'autres moyens. Il est proposé l'achat d'une lame à neige adaptée au « réform ». Ainsi, la piste pourra être dégagée par 2 agents, l'un avec le réform, l'autre avec le tracteur.

Coût estimé : 9 000 € HT.

✓ Acquisition d'une remorque frigorifique : Article 2154

De plus en plus d'usagers et pilotes demandent à bénéficier de catering comme des plateaux repas, des boissons etc. Afin de ne pas rompre la chaîne du froid, il est proposé l'achat d'une remorque frigorifique. Celle-ci sera bien évidemment utilisée pour toutes les manifestations, réceptions à venir, et voire mise en location.

Coût estimé : 13 000 € HT.



✓ **Divers matériels immobilisables : Article 2154**

Il est proposé une enveloppe globale prévisionnelle.

Cette enveloppe permettra de changer les batteries des onduleurs, nécessaires aux bons fonctionnements des systèmes d'allumage de la piste, de la station météorologique, de la tour etc.

De plus, l'appareil à glaçons ne suffit plus à faire face aux fortes demandes des compagnies aéronautiques, l'achat d'une machine à glaçons avec un volume plus important pourrait être envisagée. Cette enveloppe permet l'achat de divers matériels immobilisables nécessaires au cours de l'année.

Coût estimé : 35 000 € HT

✓ **Mises aux normes divers électricité : Article 2131**

Les contrôles de l'Apave, du SDIS et d'autres organismes, nous permettent de mettre en avant les lieux, appareils nécessitant d'effectuer des travaux de mises aux normes.

Cette année, de gros travaux sont prévus pour la sécurisation des portes automatiques, des accès etc. Afin de répondre au mieux à la réglementation, il est proposé une enveloppe globale prévisionnelle.

Coût estimé : 14 000 € HT.

✓ **Gros entretien immobilier : Article 2131**

Le patrimoine immobilier du syndicat constitué de l'aérogare, des hangars, du camping ainsi que des propriétés du Dhuy et du Petit Buisson transférés par le Département, nécessite un entretien constant et parfois d'importantes réparations. Le crédit qu'il vous est proposé de voter permettra de répondre à ce besoin. Pour mémoire, les premiers bâtiments comme le camping et l'aéro-club ont été construits en 1991.

Coût estimé : 117 000 € HT



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

ARTICLE UNIQUE :

D'adopter le programme d'investissement 2019 présenté en exposé ci-dessus pour un montant total de 202 000 €uros.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NÉRAUD

